



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_116
DECISION MODIFICATIVE N 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :36
Pouvoir(s) :3
Votants :39

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. BOISTEAU Eric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme PHILIPOT Morgane, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, Mme BEAUVILLAIN Céline, M. BODIN Christophe, Mme KAYNAR Hatice, M. MAINFROID Stéphane, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, Mme VIAL Claire, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme LONG-ROSEAU Pascale,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. POTIER Timéo a donné pouvoir à M. BRIAND Tony,
M. GERMAIN Pierre a donné pouvoir à Mme CIMIER Marine,
Mme JULÉ Roselyne a donné pouvoir à Mme VIAL Claire,

Conseillers excusés :

M. PERDRIAU Jean-François, M. DERICKXSEN Georges, Mme RETHORE Lucie, Mme COTTIN Séraphine,

Secrétaire de séance :

CIMIER Marine

DELIBERATION N°DCM2026_116
Décision modificative n°1 du budget principal 2026

Rapporteur : Jean-Pierre BOISIAUD

Selon les dispositions légales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, par des décisions modificatives.

Le tableau ci-dessous présente ces différents ajustements :

FONCTIONNEMENT

OPERATION/ CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
DÉPENSES			144 224,00	0,00
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 886,00	0,00
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	39 587,00	0,00
023		VIREMENT A LA SSECTION D'INVESTISSEMENT	51 751,00	0,00
RECETTES			0,00	144 224,00
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	140 123,00
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1,00
042		OPERATION D'ORDRE AMORTISSEMENT	0,00	4 100,00
TOTAL FONCTIONNEMENT DM			144 224,00	144 224,00

INVESTISSEMENT

OPERATION/ CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES			132 191,00	0,00
		SANS OPERATION	84 540,00	0,00
202		BATIMENTS COMMUNAUX	10 000,00	0,00
204		EQUIPEMENT SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	8 900,00	0,00
205		INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	-3 400,00	0,00
206		MATERIEL ET MOBILIER	-385,00	0,00
210		VEHICULE	12 385,00	0,00
505		EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 151,00	0,00
701		TRAVAUX DE VOIRIE	15 000,00	0,00
RECETTES			0,00	132 191,00
		SANS OPERATION	0,00	80 440,00
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	51 751,00
TOTAL INVESTISSEMENT DM			132 191,00	132 191,00

TOTAL DM

276 415,00

276 415,00

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal :

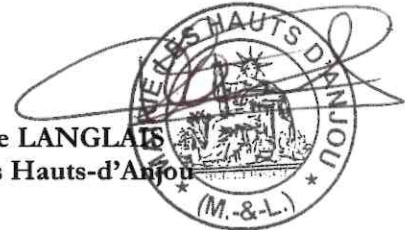
- D'adopter la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal telle que présentée.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 25 septembre 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 septembre 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 25 septembre 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telrecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 049-200084903-20260922-DCM2026_116-DE